

GÉNOCIDE AU RWANDA : L'HISTORIOGRAPHIE EN TERRAIN MINÉ Quand silence et révisionnisme empêchent la vérité de se faire jour

David Servenay

La Découverte | « [Revue du Crieur](#) »

2019/1 N° 12 | pages 64 à 81

ISSN 2428-4068

ISBN 9782348041808

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-du-crieur-2019-1-page-64.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

GÉNOCIDE AU RWANDA : L'HISTORIOGRAPHIE EN TERRAIN MINÉ



Quand silence
et révisionnisme empêchent
la vérité de se faire jour

Vingt-cinq ans après le génocide des Tutsi rwandais, cerner les contours du dernier crime de masse du xx^e siècle suppose de progresser au milieu d'une grande confusion intellectuelle, de blocages politiques, de silences militaires et de pièges tendus par les révisionnistes. Universitaires, journalistes, militants ou acteurs de cet événement, tous veulent imposer leur grille de lecture, laissant parfois le champ libre à des discours déformant l'histoire qui se déploient aussi bien à travers des textes pseudo-scientifiques que dans la littérature populaire. L'ouverture progressive des archives et l'arrivée d'une nouvelle génération de chercheurs laissent toutefois espérer qu'une page d'histoire inédite est en train de s'écrire, alors même que la polémique continue de sévir sur le nombre précis des centaines de milliers de Tutsi assassinés durant le printemps 1994.

Un champ de mines. Aléatoire, mortel et étouffant. Si vous êtes au milieu, mieux vaut s'immobiliser et observer chaque recoin. Se méfier aussi de ses propres gestes car le moindre faux pas peut entraîner de fâcheuses conséquences. Voici ce qui vient à l'esprit lorsque l'on songe aux vingt-cinq ans écoulés depuis que le dernier génocide du xx^e siècle a été perpétré dans l'un des plus petits pays d'Afrique. Avec cette redoutable vérité dans l'horreur : près d'un million de morts en trois mois.

Depuis 1994, l'histoire du génocide des Tutsi du Rwanda quadrille l'espace mental de

nos sociétés, tout en étant en permanence analysée à l'aune de l'actualité. C'est une histoire du soupçon dans laquelle les génocidaires et leurs complices sont accusés de masquer leurs crimes afin de se protéger des foudres judiciaires tandis que le régime en place à Kigali – celui qui a mis fin aux massacres – instrumentalise la quête de vérité de façon à mieux asseoir son pouvoir. Comme si ce mode de guerre, entré avec fracas dans le récit national rwandais depuis la période de l'indépendance, ne pouvait se résoudre par la simple équation des faits. Et en effet, il est difficile de croire que le massacre délibéré de civils ait fait l'objet d'une stratégie de combat

calculée et voulue par des militaires et des responsables politiques. Voilà aussi ce que toute personne sensée – qu'elle soit historienne, sociologue, géographe, simple journaliste ou citoyenne – peut ressentir lorsqu'elle commence à se pencher sur ce crime de masse : l'horreur vous prend à la gorge, puis elle ralentit la pensée et enfin parasite la réflexion. Car attention, ce champ de mines est flou, ambigu et pervers, tant il remet en cause nos impératifs moraux.

L'historien spécialiste de la Grande Guerre, Stéphane Audoin-Rouzeau, le résume ainsi en préambule d'un livre judicieusement intitulé *Une initiation (Rwanda 1994-2016)* : « *La découverte du génocide a achevé de me convaincre que le "plus jamais ça" sur lequel repose le pacte moral et politique des sociétés occidentales n'était qu'un masque, une formule purement incantatoire. S'il ne s'agissait pas d'une escroquerie profonde, jamais la "communauté internationale" n'aurait laissé se déployer ce massacre à une telle échelle, avec une telle intensité, et pendant tant de jours. S'il ne s'agissait pas d'un mensonge, jamais un Premier ministre n'aurait pu faire applaudir sur tous les bancs de l'Assemblée nationale une déclaration affirmant que l'attitude de la France au Rwanda avait été irréprochable¹. Et jamais un négationnisme aussi puissant, aussi influent, aussi bien implanté dans les médias, aussi présent en haut lieu, ne pourrait se donner libre cours en France dès lors qu'il s'agit non des Arméniens de l'Empire ottoman en 1915, non des Juifs d'Europe lors de la Seconde Guerre mondiale, mais bien des Tutsi du Rwanda en 1994².* »

Autrement dit : ce sont des Noirs, au fin fond de l'Afrique, qui sont allés au bout du bout de la violence extrême, sans motif apparent. Ce plongeon dans l'irrationalité du monde serait donc incompréhensible, comme si notre cerveau ne pouvait l'envisager. Il est d'ailleurs toujours surprenant de constater à quel point ce génocide-là fait l'objet d'une couche d'ignorance tellement épaisse qu'elle autorise toutes les confusions. Surtout si vous êtes Français car, dans ce champ de mines, la France occupe une place à part. D'abord soupçonnée d'avoir soutenu une dictature à bout de souffle, puis choisi le camp le plus extrémiste – celui des partisans du génocide –, puis financé, armé et entraîné les principales forces armées du régime et enfin couvert la fuite des ministres et généraux du gouvernement intérimaire rwandais (GIR), au motif d'une opération humanitaire, la patrie des droits de l'homme se trouve dans une position pour le moins inconfortable depuis 1994. « *Dissonance cognitive* », disent les psychiatres afin de désigner l'irréductible contradiction entre les croyances d'un individu et son vécu réel d'une situation. Dans cette configuration, quel que soit le statut de l'observateur, il est délicat de porter un regard dépourvu de préjugés sur une réalité dont l'on se sent à la fois juge et partie. Partie, parce que cette politique a été menée « *au nom de la France* », donc en notre nom à tous. Et juge, car il faut bien admettre que l'idée même d'une complicité française, volontaire ou non, avec les derniers génocidaires du siècle est au départ impensable. Au sens strict du terme, impossible à penser. Pourtant, cette paralysie de l'intellect a des racines plus profondes qu'on ne l'imagine.

LA PLUPART DES JOURNALISTES N'ONT AUCUNE CONNAISSANCE DU CONTEXTE OU DE L'HISTOIRE DE LA SCÈNE QU'ILS DÉCOUVRENT.

Journalistes-observateurs...

En octobre 1990, au moment où la rébellion du Front patriotique rwandais (FPR) lance sa première offensive militaire sur la capitale Kigali, qui s'intéresse réellement au Rwanda ? Personne, du moins en dehors des cercles dirigeants européens, belges et français. Seuls quelques spécialistes sont d'ailleurs capables de situer ce pays grand comme la Bretagne sur une carte de l'Afrique. La presse ? Jusqu'au 7 avril 1994, ils sont une poignée de reporters – pas plus d'une dizaine – à visiter ce pays enclavé, sans toujours bien comprendre la logique politico-militaire des événements en cours. Deux raisons expliquent ce biais : la plupart des journalistes sont encadrés par les autorités lors de leur visite dans le pays. Ils ne peuvent donc pas se rendre sur les sites des massacres de 1991, 1992 et 1993, sortes de répétitions préparatoires au génocide commises et organisées par les autorités. Par ailleurs, les sources sont rares : les diplomates communiquent peu sur ce dossier, les parlementaires français ou belges ne s'en saisissent pas. Les opérations militaires, conduites par les forces spéciales françaises, ne font l'objet d'aucune publicité ni d'aucun débat public. Certaines sont même classifiées « *secret-défense* ».

Enfin, très peu de journalistes ont un accès direct à la rébellion du FPR. Monique Mas, de Radio France internationale (RFI), est l'une de ces exceptions puisqu'elle suivit pendant plusieurs semaines dans les collines les soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR) en campagne. Autant dire que les journalistes sont face à une tâche ardue lorsque le génocide éclate au printemps 1994 : la plupart des envoyés spéciaux n'ont aucune connaissance du contexte ou de l'histoire de la scène qu'ils découvrent.

...et chercheurs-acteurs

Du côté des universitaires spécialisés dans la région des Grands Lacs, la situation n'est guère plus reluisante. Les chercheurs en sciences sociales qui s'intéressent à ce sujet sont peu nombreux – une grosse dizaine – et ils présentent la particularité d'être très impliqués sur la scène politique rwandaise. Prenons deux exemples opposés. L'historien français Gérard Prunier est rattaché au CNRS et spécialiste reconnu de l'Afrique de l'Est. Fort de son itinéraire de baroudeur – il a fréquenté les maquis communistes du Front de libération du Mozambique (Frelimo) dans les années 1970 –, l'homme a ses entrées au FPR dont il connaît personnellement les principaux cadres dirigeants. Il est aussi compagnon de route du Parti socialiste français, où il revendique son statut de « *protagoniste engagé car,*

L'ATTENTAT EST À L'ORIGINE DU GÉNOCIDE, DONC SI L'ON PARVIENT À IDENTIFIER LES AUTEURS DE L'ATTENTAT, ALORS ON SAURA QUI EST DERRIÈRE LE GÉNOCIDE. CE FAUX SYLLOGISME ALIMENTE LA MATRICE INTELLECTUELLE DE TOUS LES RÉVISIONNISTES.

dit-il, *j'ai toujours fait cela partout, au Rwanda comme ailleurs. Je n'ai jamais pu "compartimenter" la recherche et l'action*³». Gérard Prunier est un historien qui veut écrire l'Histoire, au sens propre comme au sens figuré du terme. Il est d'ailleurs l'un des premiers à publier un livre⁴ sur le génocide, dès 1995, en anglais aux éditions de l'université de Columbia. Dans cette synthèse éclairante sur l'enchaînement des faits de 1990 à 1994, il évoque à plusieurs reprises ses échanges personnels avec des officiels français tout comme son rôle actif d'expert dans la cellule de crise du ministère français de la Défense qui pilotait l'opération « *humanitaire* » Turquoise engagée par la France fin juin 1994.

Durant cette même période post-génocide, les éditions L'Harmattan publient en 1996 un récit de cent cinquante pages intitulé *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*. Ce livre décortique les événements du 7 au 9 avril 1994, de l'attentat contre le Falcon du président Habyarimana à la formation du gouvernement intérimaire rwandais, celui du génocide. « *Ces trois jours revêtent une importance cruciale, précise la quatrième de couverture. C'est pendant ce laps de temps très court que se situent non seulement l'étincelle que constitue l'attentat, mais la mise en route de la machine à tuer et le début des massacres politiques, l'assassinat de dix casques bleus – qui a lourdement contribué au désengagement de la communauté internationale –, les choix politiques qui ont rendu impossible toute solution pacifique et la*

reprise de la guerre civile, qui a porté le FPR au pouvoir et créé une situation politique inextricable. » S'il ne tranche pas entre les quatre hypothèses décrivant les possibles commanditaires du complot qui « *déclenche* » le génocide, son auteur, le juriste Filip Reyntjens, tisse en toile de fond une redoutable démonstration : l'attentat est à l'origine du génocide, donc si l'on parvient à identifier les auteurs de l'attentat, alors on saura qui est derrière le génocide. Or ce faux syllogisme va alimenter, jusqu'à aujourd'hui, la matrice intellectuelle de tous les révisionnistes, qu'ils soient rwandais ou occidentaux.

Filip Reyntjens est lui aussi, à sa manière, un universitaire engagé. Ou plutôt un « *chercheur-acteur* » tel qu'il s'autodéfinit dans un ouvrage au titre explicite : *Les Risques du métier. Trois décennies comme « chercheur-acteur » au Rwanda et au Burundi*⁵. Comme Gérard Prunier, le professeur Reyntjens peut se prévaloir d'un réseau exceptionnel mais dans l'autre camp, au plus haut niveau de l'État rwandais, dont il fut l'un des conseillers dès les années 1980. Pour être exact, il fut, en tant que juriste, le rédacteur de la Constitution de 1978, celle qui figea le régime dictatorial, cinq ans après le coup d'État militaire du général Juvénal Habyarimana⁷. Filip Reyntjens fait donc partie de la longue lignée des constitutionnalistes « *engagés* » qui, dans le précarré africain, règlent les problèmes électoraux des chefs d'État locaux avec la bénédiction des anciens colonisateurs.

Ces spécialistes de la manipulation constitutionnelle sortent évidemment de leur rôle d'universitaire lorsqu'ils endossent les habits d'éminence grise du pouvoir en place, de sorte que le lecteur moyen éprouve les plus grandes difficultés à faire la part des choses entre ce qui relève, dans leurs travaux, d'une science sociale critique et ce qui se rattache à leur « engagement ». Le dossier rwandais a ceci de particulier qu'il inverse les rôles : les chercheurs y deviennent des acteurs à part entière, tandis que les journalistes se transforment en historiens de l'immédiat. Dans chaque camp, deux types de récits se déploient alors afin de justifier des positions à défendre, en fonction de son propre statut dans le champ intellectuel : pro- ou anti-Français, pro- ou anti-ONU, pro- ou anti-FPR, pro- ou anti-régime Habyarimana... Se pose alors la question centrale : qui écrit l'Histoire ? les historiens ? les journalistes ? ou les protagonistes encore actifs d'un certain récit national ?

Pendant le génocide, deux types de récits cohabitent

De cette période, retenons qu'elle fut d'abord marquée par une très grande confusion dans la compréhension des événements du printemps 1994. Dès le 7 avril, les journalistes figuraient parmi les cibles prioritaires de la garde présidentielle. D'après le décompte de Reporters sans frontières (RSF), quarante-six journalistes rwandais (dont vingt Hutu), soit environ la moitié de la profession, furent abattus. Chez tous les acteurs, le contrôle de l'information a été et sera un objectif stratégique de la guerre. Les journalistes étrangers n'y échappent pas. À Kigali,

DES RÉCITS ANTAGONISTES SE DÉPLOIENT : PRO- OU ANTI- FRANÇAIS, PRO- OU ANTI-ONU, PRO- OU ANTI-FPR, PRO- OU ANTI-RÉGIME HABYARIMANA...

les reporters belges étaient directement menacés par les milices Interahamwe et le pouvoir génocidaire, tandis que leurs confrères français étaient encadrés de près par les militaires tricolores de l'opération *Amaryllis*, dont ils dépendaient souvent du point de vue de leur sécurité.

Sur le terrain, quelques-uns tentèrent d'alerter l'opinion publique sur la violence extrême des événements. « *Il y avait un besoin de comprendre*, raconte Alain Frilet, qui couvrit les premières semaines du génocide pour le quotidien *Libération*. *On ne pouvait pas se satisfaire des faits, il fallait des explications, du contexte pour comprendre pourquoi la baby-sitter se faisait assassiner par les parents des enfants qu'elle gardait... C'est comme cela que je suis arrivé à Jean-Pierre Chrétien*⁷. » Le 26 avril, *Libération* publiait le premier cri d'alarme de cet historien du CNRS qui proposait une grille d'analyse pertinente. Dans cet article intitulé « Un nazisme tropical », l'universitaire livrait des clés d'analyse, mais surtout, il mettait des mots sur une réalité difficilement déchiffrable. « *Il fallait donner du sens*, précise Alain Frilet, *en sortant du cadre réducteur du conflit ethnique Hutu/Tutsi*. » Expliquer afin de faire comprendre à un public non averti les réels enjeux de ces massacres sans logique apparente.

« IL FALLAIT DONNER DU SENS EN SORTANT DU CADRE RÉDUCTEUR DU CONFLIT ETHNIQUE HUTU/TUTSI. »

L'exercice était complexe car, souvent, y compris dans les rédactions les mieux outillées, cohabitaient deux types de discours : d'un côté, les reportages de terrain produisant un *récit par le bas* précis, concret et signifiant ; de l'autre, les synthèses réalisées à Paris fournissant un *récit par le haut* qui laissait une très large place aux analyses du gouvernement et des responsables politiques. Comme souvent, les journalistes étaient dépendants de leurs sources. Ainsi, l'envoyé spécial de *Libération* Jean-Philippe Ceppi pouvait-il écrire dès le 11 avril 1994 que d'ici à ce que le FPR pénètre dans la ville, « *le génocide des Tutsi de Kigali aura probablement eu lieu* », tandis que le 23 juillet 1994, alors que le génocide était achevé, le directeur du *Monde*, Jean-Marie Colombani, éditorialisait en Une du quotidien : « *Sans doute faut-il se garder de toute naïveté : il n'y a pas les bons d'un côté, les méchants de l'autre* »... reprenant ainsi le concept de « *neutralité* » de la France cher à ses interlocuteurs de l'Élysée.

La cohabitation de ces deux types de récits a figé pour longtemps deux visions des événements qui s'opposent radicalement et fondent une lecture polémique et mémorielle du génocide. L'historien François Robinet l'a précisément démontré en parcourant le corpus des articles publiés en France dans la presse écrite et audiovisuelle : « *En dépit des efforts de certains journalistes, c'est donc une vision très partielle*

*des faits qui a été livrée au public français, vision qui n'a pu que susciter des polémiques a posteriori dans la mesure où cette couverture n'a pas permis de mesurer la singularité de ce qui se jouait au Rwanda, a parfois eu tendance à euphémiser les responsabilités des bourreaux tout en servant les intérêts diplomatiques d'un acteur au jeu particulièrement ambigu, la France*⁸. »

Le temps des militants

Eux savaient, mais ils n'ont rien pu empêcher : ni les massacres, ni la passivité de l'opinion, ni le révisionnisme ambiant. Ils ont pourtant le sentiment d'avoir tout essayé : les rassemblements sur l'esplanade du Trocadéro, les communiqués de presse, les tribunes dans les journaux, les pétitions, les interpellations publiques, les rendez-vous dans les ministères... Rien n'a pu freiner la mécanique implacable du génocide. Chez les militants de l'association *Survie*, le Rwanda reste une plaie vive, douloureuse et obsessionnelle. Une génération plus tard, ces militants pourfendeurs de la « *Françafrique* » portent sur cette période un regard à la fois empathique et distant. Comme beaucoup d'initiatives généreuses ayant émergé dans les années 1980⁹, *Survie* a été à la pointe du combat pour la démocratisation en Afrique, en se focalisant sur le dossier rwandais par le biais de son charismatique président, un spécialiste du développement. Un an avant le génocide, en janvier 1993, Jean Carbonare participe à une mission d'enquête de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) qui parvient à documenter les massacres commis contre les Tutsi en 1991 et 1992. Ce qu'il comprend

alors de l'organisation et de la planification des tueries par les autorités le convainc de passer à un registre beaucoup plus offensif dans la dénonciation du régime Habyarimana. Mais rien ne fonctionne comme il le voudrait : ni les conférences de presse ni même ce discours poignant, en direct, dans le journal de 20 heures d'Antenne 2, un an avant le génocide...

SURVIE A ÉTÉ À LA POINTE DU COMBAT POUR LA DÉMOCRATISATION EN AFRIQUE, EN SE FOCALISANT SUR LE DOSSIER RWANDAIS.

Toute une génération de militants issus des années 1970 prit alors le relais de ce mouvement emmené par une figure de proue intransigeante : François-Xavier Verschave. Ce militant en costume cravate formé par les Jésuites fut l'un des premiers à accuser la France de complicité de génocide¹⁰. « *Ces gens ont essayé d'arrêter le génocide, analyse Fabrice Tarrit, actuel coprésident de Survie, mais ils ont échoué. D'où le côté revendicatif de leurs actions, qui a ensuite changé. Mais sur le fond, le principe de lutter contre la banalisation du génocide n'a jamais été remis en cause, il figure d'ailleurs dans nos statuts*¹¹. »

Pourtant, dix ans après, la nouvelle génération des militants de Survie change de tactique. « *En 2004, nous n'avions pas les médias avec nous, poursuit Fabrice Tarrit, c'est la raison pour laquelle nous avons organisé la Commission d'enquête citoyenne (CEC), avec une nouvelle génération de journalistes prêts à nous écouter. C'est à*

partir de ce moment que les milieux négationnistes ont commencé à réagir. » Cette seconde période comportait trois axes : la mise à disposition du fonds documentaire de l'association auprès des chercheurs et des journalistes, une action de plaider auprès des pouvoirs publics et la judiciarisation du combat à partir de 2005.

Ce dernier aspect n'était pas désintéressé. « *En attaquant en justice sur des faits militaires, explique le représentant de Survie, nous pensions pouvoir remonter la chaîne de responsabilités jusqu'aux politiques. Ce n'était pas la personne qui était visée, mais nous avons compris que les militaires étaient dans des contradictions psychologiques les poussant à parler. Cette stratégie est un levier d'action et puis, à chaque rebondissement judiciaire, il y a aussi un intérêt médiatique qui se manifeste.* » Derrière la dimension tactique de ces plaintes, l'aspiration à une justice pour tous était au cœur de leur dynamique d'action. La première plainte appuyée par Survie en 2005 fut déposée au nom de six rescapés rwandais des massacres de Bisesero. Il était très clair, dans l'esprit des militants, que la justice allait pallier les échecs de la lutte politique.

À quoi sert la justice ?

Régulatrice de l'ordre social, la justice internationale du xx^e siècle s'est aussi découverte une vocation d'historienne en se confrontant aux crimes de masse. De la même manière que lors du procès de Nuremberg pour la Seconde Guerre mondiale, des audiences des Tribunaux pénaux internationaux (TPI) pour l'ex-Yougoslavie ou des Chambres extraordinaires au sein

des tribunaux cambodgiens, le processus judiciaire a orienté la connaissance du génocide au Rwanda. Même si le bilan du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), créé en novembre 1994, est controversé d'un strict point de vue judiciaire¹², au moins a-t-il eu le mérite de mettre en lumière les faits les plus graves et surtout l'organisation de l'appareil génocidaire.

Outre les principaux membres du gouvernement intérimaire (Premier ministre et ministres « régaliens »), la haute hiérarchie militaire des Forces armées rwandaises (FAR) dut répondre de ses actes lors de plusieurs procès collectifs qui montrèrent le rôle joué par ses unités dans l'encadrement et la mise en œuvre des massacres. Dans cette organisation, les dimensions culturelle et idéologique ne furent pas oubliées. Les principaux responsables de la Radio-télévision libre des Mille Collines (RTL) furent aussi jugés par le TPIR, donnant à voir toute la puissance du dispositif de mobilisation de la population. Sans oublier le rôle actif joué par certains bourgmestres, quelques prêtres et des intellectuels.

Tout cela, les audiences du tribunal d'Arusha permettaient de le décrypter. Mais qui les a entendues ? Quel compte rendu la presse internationale a-t-elle pu en faire ? Ce naufrage médiatique¹³ du TPIR est à mettre en relation avec le choix de son siège. Un voyage à Arusha, paisible bourgade de quatre cent mille habitants perdue dans le nord des hauts plateaux tanzaniens, suffit à comprendre combien ce choix fut néfaste au message politique du tribunal.

Non seulement le temps judiciaire y fut particulièrement lent – plus de vingt ans contre moins d'une année pour le procès de Nuremberg en 1945-1946 –, mais surtout il fournit aux accusés et à leurs avocats une formidable occasion de transformer les audiences en procès de rupture.

Autrement dit, en exploitant au mieux les failles de la procédure (à mi-chemin entre la « *common law* » à l'anglo-saxonne et la « *civil law* » plus proche du système français), les faiblesses des enquêtes (pas de police spécifiquement rattachée au TPIR) et l'absence de partie civile (les victimes n'étaient pas représentées), les accusés avaient toute marge de manœuvre pour réécrire les faits à leur convenance et alimenter régulièrement le discours révisionniste. Et ils ne s'en privèrent pas : par exemple, ils ont pu souligner à l'envi que la notion de planification n'avait jamais été prouvée, au sens judiciaire du terme, par les juges d'Arusha. Ce point est une des pierres angulaires de l'argumentaire des révisionnistes : à la suite de l'assassinat de « leur » président, c'est la colère et la peur des paysans Hutu qui les ont poussés à massacrer leurs voisins Tutsi, dans une « *réaction* » spontanée et justifiée. De procès en procès, les accusés du TPIR n'ont cessé de reprendre cet argument, dans l'espoir qu'il allège leur peine (en s'appuyant sur l'« effet d'opportunité ») mais surtout selon le réflexe, assez classique chez les génocidaires, de continuer à croire en leur idéologie. Tout se passe comme si les génocidaires rwandais, à l'instar de leurs prédécesseurs nazis ou cambodgiens, ne pouvaient changer d'avis sur l'histoire ni *a fortiori* exprimer le moindre regret. Enfin, si la

réconciliation entre victimes et bourreaux est censée être le but du processus judiciaire, le bilan du TPIR peut être qualifié de mitigé.

EN EXPLOITANT AU MIEUX LES FAILLES DE LA PROCÉDURE, LES FAIBLESSES DES ENQUÊTES ET L'ABSENCE DE PARTIE CIVILE, LES ACCUSÉS ONT RÉÉCRIT LES FAITS ET ALIMENTÉ LE DISCOURS RÉVISIONNISTE.

Une nouvelle génération d'historiens

C'est sans doute là une des limites de la justice internationale : en offrant une tribune aux opinions révisionnistes, l'action du TPIR n'a pas clarifié l'historiographie du génocide. Or cette historiographie a tout de même accompli de nombreux progrès au fil des ans, grâce à l'implication des Rwandais eux-mêmes, bien décidés à se réapproprier leur histoire et grâce aussi à une nouvelle génération de chercheurs dégagée des contingences de l'événement. Hélène Dumas, autrice d'une thèse de microhistoire remarquée sur l'action des Gacaca¹⁴, les tribunaux traditionnels chargés de juger les exécutants des massacres¹⁵, a appris le kinyarwanda en vue de réaliser un travail de terrain : « *Au moment du génocide, j'étais âgée de douze ans, explique-t-elle. À l'image de mes confrères – les historiens Rémi Korman, Ornella Rovetta, Pierre Benetti et l'anthropologue Violaine Baraduc –, j'ai découvert le Rwanda avec et par le génocide.*

Et ce, contrairement à nos prédécesseurs, historiens africanistes, spécialistes de l'Afrique des Grands Lacs, qui, à de rares exceptions près, ont été pris de court par la tragédie de 1994. La plupart d'entre eux ont été happés par les controverses politiques, qui font écran au travail académique, à l'enquête de terrain et donc à la connaissance du génocide¹⁶. »

En sortant l'objet génocide du prisme occidental, ces chercheurs sont parvenus à recentrer le sujet, à lui rendre sa dynamique locale. En 2003, l'historien et politiste rwandais Jean-Paul Kimonyo soutient à l'université du Québec une thèse qui fera date¹⁷, s'intéressant elle aussi à la mécanique locale du génocide, notamment dans les deux préfectures de Butare et de Kibuye. Là encore, cette approche s'efforce de revoir une lecture étrangère des événements. Histoire d'établir les faits une bonne fois pour toutes, en commençant par la question du bilan des massacres. L'estimation des huit cent mille morts avancée par l'ONU lorsqu'elle reconnut officiellement l'existence du génocide n'est plus valable. Le recensement continu – chaque année, de nouvelles fosses communes sont découvertes – par les autorités rwandaises s'élève à plus de un million trois cent mille victimes. Les historiens les plus sérieux s'arrêtent aujourd'hui à environ un million de morts. Cela n'empêche pas les médias de continuer à se référer régulièrement à l'estimation de l'ONU.

Idem en ce qui concerne les bourreaux. Combien furent-ils à exterminer méthodiquement leurs voisins ? Au moment où les Gacaca sont lancés, en 2002, cent trente mille suspects de

« LA GUERRE A SERVI UNE RHÉTORIQUE DE BANALISATION DU GÉNOCIDE ET CERTAINS DE SES PRINCIPAUX ACTEURS SONT ENCORE AU POUVOIR. »

génocide sont incarcérés dans les prisons rwandaises. À la fin du processus en 2012, les 12 103 tribunaux traditionnels ont jugé 1 951 388 cas, pour un taux de condamnation de 65 %, soit un million trois cent mille individus, environ 10 % de la population. Ces chiffres, désormais admis par la communauté scientifique, sont toujours l'objet de débats et de polémiques alimentées par les négationnistes qui, au fil des ans, ont gagné un certain écho au gré des publications fantaisistes de la presse ou d'autres formes de discours très éloignées des sciences sociales.

Car enfin il convient de ne pas occulter un angle flou du génocide des Tutsi, celui de la guerre en général et de l'histoire de cette guerre en particulier. En effet, comment comprendre l'articulation des deux dimensions que sont d'un côté un conflit opposant deux forces armées et de l'autre les massacres massifs de civils, perpétrés dans le cadre de ce conflit mais tout en suivant leur propre logique ? Cette question est aussi essentielle que délicate car elle sous-tend l'enjeu de la responsabilité du génocide. En clair : le génocide est-il la conséquence, la cause ou encore une des conditions de la guerre ? un choix délibéré ? et si oui, de qui ? Chaque camp se renvoie la balle, en revenant souvent au point de départ de l'événement et à ce fameux faux syllogisme de l'attentat du 6 avril 1994. « *L'histoire de la guerre demeure aujourd'hui largement à écrire*, écrit Hélène Dumas en conclusion de sa

thèse [...]. *Peut-être un réel effort d'intelligence historique permettra-t-il de dissiper l'atmosphère de suspicion qui règne encore parfois au Rwanda quand cette question est abordée. Parce que la guerre a servi une rhétorique de banalisation du génocide, mais aussi parce que certains de ses principaux acteurs sont encore au pouvoir, il est difficile de souligner l'importance capitale qu'elle occupe au cœur de l'histoire des massacres.* » Voilà pour les enjeux académiques de la connaissance historique du génocide mais, nous allons le voir, la bataille mémorielle se joue sur d'autres plans.

Le tribunal de l'opinion publique

Le tribunal de l'opinion publique a toujours eu ses disciples et son public. Et ce, dès 1994, à la suite du choc émotionnel suscité par certains événements qui frappèrent les esprits occidentaux. À Bruxelles, la mobilisation des familles des dix casques bleus assassinés le 7 avril 1994 en essayant de protéger en vain la Première ministre Agathe Uwilingiyimana força le Sénat belge à créer une Commission d'enquête dès 1997. L'année suivante, à Paris, l'Assemblée nationale fit de même avec une mission d'information parlementaire (MIP). Là aussi, l'opinion publique s'était émue des révélations contenues dans une série d'articles publiés par *Le Figaro*¹⁸ – articles qui poussèrent la majorité socialiste à créer cette mission. Sa capacité d'intervention était moins étendue que celle des Belges puisqu'elle n'était pas dotée de pouvoirs de perquisition

ou de convocation obligatoire des témoins. Peu importe : l'essentiel était d'offrir une première plongée dans les archives – classifiées ou non – des opérations militaires, mais aussi d'avoir accès à cette parole des soldats, plus précise, plus concrète et plus explicite que le discours des responsables politiques justifiant leurs décisions.

Avec le recul, il paraît évident que jamais la classe politique française n'aurait engagé une telle introspection sans la pression des ONG et de la presse. Là où les anciens ministres, hauts fonctionnaires et ex-conseillers du président François Mitterrand défendaient l'« *honneur de la France* » dans un bel unanimité, les militaires auditionnés par la MIP se contentaient de raconter leurs missions et leur façon d'appliquer les ordres. Le hiatus opposant soldats et responsables politiques apparut dès lors au grand jour : en soutenant jusqu'au bout un régime s'enfonçant petit à petit dans la logique génocidaire, l'Élysée s'était engouffré dans une impasse qui se traduit par des choix militaires désastreux. Mais était-ce une faute ? Qui peut en être considéré comme responsable ? Et de quel type de responsabilité s'agissait-il, politique ou juridique ? Le débat était ouvert.

À nouveau, la France se singularisait par rapport aux autres pays impliqués. Politiquement, c'est le moment où elle divergea de la Belgique dans sa gestion du dossier rwandais. Alors que la nature de l'« *engagement* » de l'armée demeurait taboue dans le paysage tricolore, en Belgique, dès avril 2000, le Premier ministre Guy Verhofstadt demandait officiellement pardon à Kigali.

Il fallut attendre dix ans de plus jusqu'à ce que Nicolas Sarkozy, alors président de la République, avoue lors d'une visite officielle au Rwanda « *des erreurs d'appréciation, des erreurs politiques* ». Mais sans formuler une quelconque demande de pardon ou l'expression d'un repentir. Ces processus de réflexions sur la politique – bien que limités dans leurs effets parce qu'ils protègent les pouvoirs en place – se poursuivent dans le champ culturel, véritable champ de bataille idéologique.

La bataille culturelle : un « Que sais-je ? » très controversé

La justice, la politique, les médias : peu importe le front, l'enjeu est désormais, du point de vue de chaque camp en présence, d'imposer une hégémonie culturelle. L'une des clés de ce combat consiste à occuper l'espace intellectuel réservé à la vulgarisation du savoir. Autrement dit, tout instrument permettant de forger l'opinion doit servir la défense des idées des protagonistes, quel que soit leur domaine de compétences.

Le 5 avril 2017, les Presses universitaires de France publiaient un nouveau « Que sais-je ? », *Le Génocide des Tutsi au Rwanda*, signé Filip Reyntjens. Cette collection de sept cents titres vise à mettre à portée du grand public un savoir synthétique et scientifiquement validé, sous la plume des meilleurs spécialistes. Quelques mois après sa sortie, un collectif d'historiens critiquait sévèrement dans une tribune le contenu et le ton de ce livre, mettant aussi en question le statut de son auteur¹⁹. Car cet ouvrage ne mentionne pas les fonctions passées de l'universitaire,

présenté comme « *constitutionnaliste belge, ancien expert auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda et professeur émérite à l'université d'Anvers* ».

Fustigeant un « *brûlot politique* » qui « *mime l'objectivité scientifique* », les signataires entendaient dénoncer « *la confusion entretenue dans notre pays autour du génocide des Tutsi, au carrefour de représentations éculées des réalités africaines et d'une volonté de faire diversion pour éviter d'examiner les responsabilités des autorités françaises de l'époque dans ce crime* ». Il est vrai que dans cet ouvrage, le juriste belge ne parle pas du dispositif de coopération militaire français mis en place afin de soutenir l'armée rwandaise, il relativise la notion de « *planification* » du génocide, estimant que celle-ci n'est « *pas prouvée* » et il banalise la réalité et l'ampleur des massacres par la comparaison avec les « *crimes du FPR* » — crimes avérés, faut-il le rappeler.

DANS SON « QUE SAIS-JE ? », REYNTJENS NE PARLE PAS DU DISPOSITIF DE COOPÉRATION MILITAIRE FRANÇAIS, RELATIVISE LA NOTION DE « PLANIFICATION » DU GÉNOCIDE ET BANALISE LA RÉALITÉ ET L'AMPLEUR DES MASSACRES.

Tout cela conduit à la conclusion suivante : « *La vérité est pourtant aussi simple que tragique, écrit Reyntjens. Les Tutsi rwandais ont été victimes d'un génocide perpétré par des extrémistes*

*Hutu, suivis dans leur entreprise criminelle par un très grand nombre de Hutu ordinaires. Pour sa part, le FPR a commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre au Rwanda en 1994 et, peut-être, un génocide au Zaïre/Congo en 1996 et 1997. L'interdiction de dire toute la vérité, y compris la vérité judiciaire, contribue aux ressentiments et aux haines qui continuent de hanter le Rwanda*²⁰. » Et (re-)voici le « *peut-être, un génocide au Zaïre* »... Si l'heure n'est plus au « *double génocide* » ou « *aux génocides* » des années 1990-2000, l'historiographie doit encore compter avec cet improbable « *peut-être* » laissant place à toutes les supputations, y compris les plus complottistes. Un raisonnement qui, en général, bascule très vite vers un révisionnisme assez classique dans le récit des génocides du xx^e siècle.

Dans ce bref livre (cent dix-huit pages) de vulgarisation, le « *chercheur-acteur* » reprend donc son argumentaire habituel sur le rôle joué par l'attentat contre le Falcon présidentiel, décrit comme déclencheur *et* cause du génocide. Toujours la même construction du faux syllogisme de l'attentat, complètement décalé par rapport à la connaissance historique accumulée ces vingt dernières années.

Un révisionnisme populaire et romanesque

L'argumentaire révisionniste serait-il consubstantiel à l'historiographie génocidaire ? Dans le cas rwandais, il a vocation à emprunter des chemins inattendus. Comme ce dimanche matin, 18 mars 2018, sur les ondes de la radio publique France Inter, au cours d'un débat entre

deux éditorialistes : « *On sait aujourd'hui que la France a armé et a soutenu des troupes qui allaient commettre un génocide, avant le génocide, qu'elle a continué à les soutenir pendant le génocide et qu'elle a même continué à les soutenir et à les armer après le génocide. Et donc là, on est face à un vrai scandale d'État et l'État français n'a toujours pas été capable de faire la lumière sur son passé. Les archives ne sont toujours pas totalement déclassifiées et il n'y a toujours pas eu de véritable discours sur ce que la France a fait au Rwanda* », s'indigne Raphaël Glucksmann²¹, auquel répond l'essayiste de droite Natacha Polony²² : « *Je pense en effet qu'il est nécessaire d'ouvrir les archives, de les déclassifier. D'essayer de regarder en face ce qui s'est passé à ce moment-là... et qui n'a rien d'une distinction entre des méchants et des gentils. Malheureusement, on est typiquement dans le genre de cas où on avait... j'allais dire des salauds face à d'autres salauds. Et hélas, la France a sans doute participé à cela. — Quels salauds et quels autres salauds ? — C'est-à-dire que je pense qu'on n'avait pas d'un côté les gentils et de l'autre les méchants dans cette histoire. — Non, mais il y a eu un génocide... — Oui, bien sûr. — Un génocide, c'est des bourreaux et des victimes. Il faut arrêter de maintenir tout le temps ce gris. Il n'y avait pas des salauds face à des salauds. Il y avait des génocidaires face à des victimes.* »

Ce genre de propos révisionnistes tient autant à l'ignorance de leur autrice qu'à l'habitude d'en proférer sans être contredite. Au passage, notons que Natacha Polony reprend exactement l'argument « *ni méchants ni gentils* » de Jean-Marie Colombani en juillet 1994. Depuis, ce « gris » révisionniste prend des formes

populaires et romanesques, s'appuyant sur des personnages réels ou imaginaires. Le premier exemple, bien réel, s'articule autour d'une figure controversée des sphères du pouvoir : le capitaine Paul Barril, ancien gendarme de la cellule antiterroriste de l'Élysée. Sans revenir en détail sur son rôle auprès de la famille Habyarimana²³, cet homme d'action, reconverti depuis dans la sécurité privée, livre son analyse au magazine people *Entrevue* en août 1994 : « *Les médias français racontent n'importe quoi!*, s'agace Barril. *Ici, on prétend que ce sont les milices Hutu qui ont fait le génocide. Là, je dis non, intox : les milices Hutu ne sont pas responsables du génocide. Les coupables, les vrais, c'est ceux qui ont planifié, préparé, commandité l'attentat de l'avion du chef de l'État. Ils savaient très bien qu'en déclenchant le détonateur, ils allaient allumer une fureur populaire incontrôlable.* » Toujours le faux syllogisme.

UN NÉGATIONNISME VIRULENT, SIMPLE ET DIRECT S'INVITE SUR LES ÉCRANS DE TÉLÉVISION UN SAMEDI SOIR À UNE HEURE DE GRANDE ÉCOUTE. SANS DÉMENTI.

Paul Barril peut tranquillement récidiver, le 11 novembre 2000, au cours de l'émission télévisée animée par Thierry Ardisson, *Tout le monde en parle*. Barril y assure la promotion de son livre *L'Enquête explosive*²⁴ : « *C'est un pays où il y a eu trois millions de morts, en quelque temps, dit-il. Ça a été la plus grande manipulation historique. On a fait croire qu'une ethnie [les Hutu]*

avait massacré une autre ethnie [les Tutsi], alors que c'est l'inverse. » Voilà comment un négationnisme virulent, simple et direct s'invite sur les écrans de télévision, un samedi soir à une heure de grande écoute. Sans démenti.

La seconde illustration de ce phénomène s'incarne dans une œuvre de fiction tout aussi populaire, puisqu'il s'agit de l'une des aventures (la cent quarantième) de *SAS*, le prince Malko Linge²⁵, sorte d'espion défenseur du monde libre époque guerre froide, imaginé par le très proluxe écrivain Gérard de Villiers. En apparence, cette littérature de gare peut paraître bien inoffensive. Pourtant, elle véhicule exactement la même thèse que celle défendue par le capitaine Barril : derrière l'attentat contre le Falcon du président Habyarimana et la tragédie génocidaire se cache le spectre du grand complot américain (mené par la CIA) visant à déstabiliser l'ex-empire colonial français.

Malgré le caractère érotico-pittoresque de l'intrigue, l'auteur, ancien journaliste, s'appuie sur des faits précis et, comme il le revendique, une véritable « enquête » de terrain. Peu de temps avant sa mort en 2013, Gérard de Villiers avouait à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*²⁷ beaucoup fréquenter les milieux du renseignement : « *Je ne fais que ça ! Et cela fait cinquante ans que je navigue dans ce monde et que j'aime cet environnement. Comme tout bon journaliste, j'ai plein de copains flics et on sait ce qu'on peut dire et ce qu'on ne peut pas dire. Je me tiens correctement, je ne trahis personne.* » Vraiment personne ? En tout cas, pas ses sources favorites, parmi lesquelles figurait

en bonne place le juge Jean-Louis Bruguière, magistrat antiterroriste chargé de l'enquête sur l'attentat contre le Falcon, bien connu pour avoir repris à son compte la thèse d'une responsabilité du FPR.

Ce jeu d'ombres peut faire sourire les spécialistes du dossier rwandais. Mais faut-il considérer que ce *soft power* n'a aucune influence dans la bataille des idées ? Ou réserver l'affrontement idéologique à une élite universitaire et médiatique ? Ce combat ne se joue-t-il pas aussi sur le terrain de la culture populaire où le besoin d'histoire est essentiel ?

FAUT-IL CONSIDÉRER QUE CE *SOFT POWER* N'A AUCUNE INFLUENCE DANS LA BATAILLE DES IDÉES ?

La bataille des archives

À l'université d'Austin, l'historien français François Lagarde a établi en 2012 une bibliographie raisonnée de 7 136 publications consacrées au Rwanda²⁷. Dans cet amoncellement varié, très peu de documents en kinyarwanda alors que ce corpus existe et se développe. Cela dit, au Rwanda, les sciences sociales sont le parent pauvre du système universitaire. Peu de professeurs, peu d'étudiants et peu de recherche : l'histoire n'offre aucune perspective économique ou de carrière. S'ils veulent assurer leur avenir, les jeunes Rwandais ont plutôt intérêt à faire une école de commerce ou d'ingénieurs. Ce manque de travaux historiques rwandais pose un double problème : d'abord, celui de

SI LES RWANDAIS N'ÉCRIVENT PAS LEUR PROPRE HISTOIRE, NE SONT-ILS PAS CONDAMNÉS À VIVRE SOUS L'HÉGÉMONIE DE REGARDS ÉTRANGERS ?

la prédominance des visions occidentales de l'histoire du génocide ; ensuite, l'enjeu de la transmission d'un savoir historique auprès des jeunes générations qui n'ont pas connu cette période. Si les Rwandais n'écrivent pas leur propre histoire, ne sont-ils pas condamnés à vivre sous l'hégémonie de regards étrangers ?

Une partie de l'équation repose donc sur la capacité qu'auront les autorités de tous les pays concernés (Rwanda, France, Belgique, États-Unis) à ouvrir en grand leurs archives et à les exploiter. La question est âprement débattue, mais un consensus émerge petit à petit en faveur d'une ouverture large et complète de la boîte à secrets. Y compris en France, où plusieurs anciens responsables militaires ont publiquement pris position en faveur d'une telle initiative, à l'image de l'amiral Jacques Lanxade, alors chef d'état-major des armées : *« Oui, parce que, encore une fois, nous n'avons rien à nous reprocher. Je ne peux m'engager que sur ce qui concerne les forces armées, qui étaient sous mon autorité. Le reste, ce n'était pas de mon ressort. Si la DGSE accepte d'ouvrir ses archives, c'est son affaire. Je ne pense pas que cela puisse dévoiler quoi que ce soit, vingt-quatre ans après, sur l'organisation des armées. Il n'y a pas de secrets qui doivent être préservés²⁸. »*

Sans entrer dans les détails, l'ancien patron des armées vise ici les archives conservées par le Service historique de la Défense

(SHD) : deux cent dix cartons issus de plus de quarante unités et services qui attendent d'être examinés²⁹. Leur délai de communicabilité étant de soixante ans, seule une initiative exceptionnelle de l'exécutif pourrait rendre leur accès possible dès aujourd'hui aux chercheurs. Quant aux archives des services de renseignements (DGSE et DRM), il faudrait s'attaquer aux règles entourant la diffusion des documents classifiés au nom du secret-défense, sachant que certaines pièces ne peuvent être rendues publiques que cent vingt ans après leur rédaction... Côté rwandais, plusieurs trous noirs sont encore actifs : celui des archives des Forces armées rwandaises, abandonnées lors de la chute de Kigali. L'actuel régime n'a toujours pas décidé de les ouvrir. Sans oublier celui des archives de l'APR/FPR dont les principaux responsables sont encore au pouvoir et qui n'ont pas encore été exploitées. De ce point de vue, les gouvernants rwandais et français partagent la même prudence méfiante : ouvrir les cartons, c'est prendre le risque de dévoiler les turpitudes, renoncements et arrangements des politiques avec leur propre discours figé depuis vingt-cinq ans. Où la vérité des documents risque de sérieusement écorner la parole des acteurs.

En France, la controverse fait rage depuis qu'en avril 2015, François Hollande a annoncé l'ouverture complète du fond d'archives François Mitterrand. Une promesse que le président de la

LA VÉRITÉ DES DOCUMENTS RISQUE DE SÉRIEUSEMENT ÉCORNER LA PAROLE DES ACTEURS.

République savait ne pas pouvoir tenir car seule la mandataire de ce fonds en détient le pouvoir. Les documents en question sont des archives « *sous protocole* », dont la communicabilité sur dérogation ne dépend que de Dominique Bertinotti, ancienne ministre socialiste de la Famille, qui fut une proche de François Mitterrand. Or sur six demandes de dérogation, elle en a refusé certaines, parfois partiellement, sur la base de critères difficiles à cerner. Mais la mandataire n'a aucune obligation de justifier ses choix.

Dans ce tableau encore obscur, la lumière pourrait venir de la réconciliation politique en cours entre Paris et Kigali. Si Emmanuel Macron et Paul Kagamé le décident, ils pourraient contribuer à franchir un cap indispensable dans la connaissance du génocide d'un point de vue académique. Sous deux conditions : protéger et ouvrir les archives ; débloquer des moyens (bourses, programmes de coopération, aides à la formation des archivistes...) que seule la puissance publique peut fournir. Un vrai choix politique qui aurait pour conséquence de faire évoluer le savoir populaire, en écrivant enfin une histoire du génocide libérée des polémiques inutiles autour de faits qui en ont bien besoin.

1. Discours d'investiture de Manuel Valls, 8 avril 2014 (note de bas de page du livre de Stéphane Audoin-Rouzeau).
2. S. Audoin-Rouzeau, *Une initiation (Rwanda 1994-2016)*, Seuil, Paris, 2017, p.17.
3. Entretien du mardi 27 février 2018.
4. Prunier, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, Paris, 1998, pour la traduction française.
5. Ouvrage paru aux éditions L'Harmattan en 2009, collection «L'Afrique des Grands Lacs».
6. Pour mémoire, rappelons que selon cette constitution de 1978, tout Rwandais devient membre du parti unique MRND, de sa naissance à sa mort.
7. Entretien du mardi 30 janvier 2018.
8. F. Robinet, *Silences et Récits. Les médias français à l'épreuve des conflits africains (1994-2015)*, INA éditions, Bry-sur-Marne, 2016, p. 109.
9. À l'origine, cette association est issue de l'appel de cent vingt-six prix Nobel à consacrer l'aide publique au développement à la lutte contre la faim et la misère par une «loi de survie». Au début des années 1990, elle se tourne vers la lutte contre la corruption et les dérives de la Françafrique, concept forgé par François-Xavier Verschave, président de l'association (1995-2005).
10. F.-X. Verschave, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, La Découverte, Paris, 1994.
11. Entretien du mercredi 31 janvier 2018.
12. En vingt ans, de 1995 à 2015, le TPIR d'Arusha (Tanzanie) a inculpé quatre-vingt-treize personnes : quatre-vingt-cinq accusés ont été jugés définitivement, dont dix condamnés à la peine maximale de prison à perpétuité et quatorze ont été acquittés et libérés. Sept personnes sont encore considérées comme des fugitifs, dont le «financier» du génocide, Félicien Kabuga. L'ensemble du processus a coûté au moins deux milliards de dollars à la communauté internationale, selon une estimation de 2011.
13. En dehors des dépêches de la fondation Hironnelle et d'une poignée de livres critiques, les grands médias internationaux n'ont pas suivi les débats du TPIR.
14. H. Dumas, *Le Génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Seuil, Paris, 2014.
15. Quatre catégories de tueurs ont été définies : les planificateurs (leur cas relève des tribunaux ordinaires ou du TPIR), les auteurs d'homicides volontaires, les auteurs d'actes sans intention de causer la mort des victimes, les auteurs d'atteintes aux biens. Seules les trois dernières catégories relèvent des juridictions Gacaca.
16. C. Simon, «Rwanda : le meurtre, dans une proximité aussi intime, c'est inouï. Entretien avec Hélène Dumas», *Le Monde*, 7 avril 2014.
17. Elle a été publiée en France en 2008 : *Rwanda, un génocide populaire*, Karthala, Paris.
18. Articles de Patrick de Saint-Exupéry publiés en janvier 1998.
19. Tribune publiée dans *Le Monde* du 25 septembre 2017, «Rwanda : le "Que sais-je ?" qui fait basculer l'histoire».
20. F. Reyntjens, *Le Génocide des Tutsi au Rwanda*, PUF, «Que sais-je ?», Paris, 2017, p. 116.
21. Aujourd'hui engagé en politique, Raphaël Glucksmann a coréalisé avec David Hazan et Pierre Mezerette en 2004, un film documentaire, *Tuez-les tous!*
22. Journaliste spécialisée éducation à *Marianne* puis au *Figaro*, candidate aux législatives en 2002 sous l'étiquette du Mouvement des citoyens chevènementiste, Natacha Polony mène une carrière de chroniqueuse à la télévision et à la radio. Elle dirige la rédaction de *Marianne*.
23. Rôle longuement détaillé dans notre livre *Au nom de la France. Guerres secrètes au Rwanda*, coécrit avec Benoît Collombat, La Découverte, Paris, 2014.
24. Barril, *L'Enquête explosive*, Flammarion, Paris, 2000.
25. G. de Villiers, *SAS, enquête sur un génocide*, Malko Productions, Paris, 2000.
26. G. de Villiers : «On m'a accusé de racisme, mais c'est faux, j'aime l'Afrique», *Jeune Afrique*, 19 septembre 2012.
27. F. Lagarde, «Rwanda, 1990-2011, une bibliographie», université du Texas, Austin, consultable en ligne. «*Les 7 136 publications recensées comprennent les livres, les monographies, les articles de revue et de journal, les chapitres de livre, les rapports officiels des institutions, des centres de recherche et des ONG, les thèses de doctorat, une sélection de documents de littérature grise et une sélection de sites Internet.*»
28. D. Servenay, «Sur le Rwanda, "les militaires français attendent du président qu'il prenne leur défense". Entretien avec Jacques Lanxade», *Le Monde*, 22 mai 2018.
29. Ce nombre est cité dans un inventaire classifié que nous avons pu consulter.